

**C.H.A.M. de Grasse**  
**Classe à Horaires Aménagés Musicale**  
**A partir du CE2**  
**Rentrée Scolaire 2022-2023**

Votre enfant est très intéressé et motivé par les activités musicales.

Vous pouvez lui permettre de recevoir à l'école une **éducation musicale renforcée** grâce à la Classe à Horaires Aménagés Musicale

De

**L'école SAINT-EXUPÉRY**  
**Boulevard Antoine Maure**  
**06130 Grasse**  
**Tél. 04 97 05 58 90**

En partenariat avec

**Le Conservatoire de Grasse**  
**6 Rue du Saut**  
**06130 Grasse**  
**Tél. 04 97 05 58 80**



Le but de cette classe est de permettre aux élèves concernés de faire de la musique par l'apprentissage d'un instrument (violin, alto, violoncelle, contrebasse, guitare, trompette et saxophone), la pratique du chant choral et une formation musicale générale renforcée.

Au-delà du simple plaisir que la pratique musicale peut procurer, d'autres capacités plus transversales se développent et contribuent aux apprentissages scolaires : la mémoire, l'écoute, la concentration, l'expression.

Tous les cours de musique sont assurés par des professeurs du Conservatoire de Grasse, **sur le temps scolaire**, en complément de l'enseignement général à l'école Saint-Exupéry.

Les horaires scolaires de la C.H.A.M. sont identiques à ceux des autres classes de l'école et les programmes de l'enseignement général ne sont pas modifiés ; le temps scolaire est aménagé. Cette éducation musicale renforcée se poursuivra jusqu'au CM2 sauf cas exceptionnels (sur avis de l'équipe pédagogique).

Le recrutement est local, tous les élèves scolarisés à Grasse peuvent être concernés.

La gestion du dispositif C.H.A.M. est déléguée à l'Inspection de Grasse dont dépend l'école, en partenariat avec le Conservatoire.

Les activités musicales concernent chaque semaine les domaines suivants :

- Éducation musicale générale et technique
- Pratique collective vocale et instrumentale
- Formation instrumentale en groupe restreint

**Modalités d'inscription – Procédure d'admission**

**Les dossiers seront disponibles** à l'école Saint-Exupéry, à la circonscription de Grasse ou en téléchargement sur les sites de la circonscription de Grasse (<https://ecole.ac-nice.fr/grasse>) et de la DSDEN des Alpes-Maritimes (<https://www.ac-nice.fr/classes-a-horaires-amenages-et-sections-sportives-121865>), entre le 9 mai et le 23 mai 2022. **Les demandes d'admission** s'effectuent en retournant impérativement le **dossier complet sous format papier avant le 23 mai 2022 (16h)** à l'école St Exupéry ou à :

**Inspection de l'Éducation Nationale / Circonscription de Grasse**  
**13 Boulevard Fragonard 06130 Grasse**

**COURRIEL : [ien-06.grasse@ac-nice.fr](mailto:ien-06.grasse@ac-nice.fr)**

Une **REUNION D'INFORMATION**, à laquelle la **PRESENCE DES FAMILLES** est **OBLIGATOIRE**, aura lieu **Lundi 9 mai 2022 à 17h30** à l'école (ou en visioconférence si la situation sanitaire l'exige).

**En présence de :**

- M. Philippe Voituron, directeur du Conservatoire de Grasse
- Mme Hélène Raynaud, Conseillère Pédagogique Départementale en Éducation Musicale
- Mme Valérie Glaive, Conseillère Pédagogique Circonscription de Grasse
- M. Jean-Luc Wolf, directeur de l'école Saint-Exupéry
- Les enseignantes concernées de l'école

**Signalé, seules les candidatures des enfants dont les familles seront présentes à la réunion pourront être prises en compte.**

**La procédure d'admission est la suivante :**

Les élèves seront observés dans des situations de jeux musicaux en petits groupes (Évaluation de leur motivation et de leur aptitude en particulier).

Cette séance se déroulera **Vendredi 3 juin 2022** à l'école Saint-Exupéry à partir de 9h.

Une commission examinera ensuite les demandes d'admission.

*Pour tout renseignement complémentaire,  
se reporter au dossier d'inscription ou écrire à l'adresse suivante :*

**COURRIEL : [cpdem3.ia06@ac-nice.fr](mailto:cpdem3.ia06@ac-nice.fr)**